



Société anonyme au capital de 1 003 724 927,50 euros  
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS  
552 120 222 R.C.S. PARIS

---

# PREMIER AMENDEMENT

## AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

---

### 2024

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2024  
sous le numéro D.24-0094.



L'amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 3 mai 2024 sous le numéro D-24-0094-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

# SOMMAIRE

1.	CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE .....	3
2.	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE .....	9
3.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	30
4.	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES .....	33
5.	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE .....	39
6.	ÉTATS FINANCIERS.....	40
7.	RESPONSABLE DU PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	42
8.	TABLE DE CONCORDANCE .....	44

# 1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

---

## 1.1 Stratégie et évolutions récentes

### Actualisation des pages 18 et 19 du document d'enregistrement universel 2024

Sur le plan réglementaire, les autorités politiques continuent de s'adapter à l'émergence d'une nouvelle donne géopolitique et économique mondiale.

- Le contexte géopolitique dégradé, marqué par des conflits dans plusieurs régions du monde, a contraint les pouvoirs publics à réagir et à prendre des mesures afin d'assurer la résilience de leur économie et de leur système financier. L'UE a poursuivi sa politique de sanctions financières tout en développant des réflexions autour de son autonomie stratégique avec notamment deux propositions (EU Net Zero Industry Act et EU Critical Raw Materials Act) visant à répondre aux mesures protectionnistes mises en place par les États-Unis (notamment par l'Infrastructure Investment and Jobs Act et l'Inflation Reduction Act). L'UE a également encouragé les investissements d'infrastructures (Next Generation EU), énergétiques (REPowerEU) et de défense (European Defense Industrial Strategy). Les discussions autour du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC), ainsi que son impact sur la capacité des pays européens à (co-)financer la relance et les transitions écologique et environnementale, font ainsi l'objet d'une grande attention. En France en particulier, le Gouvernement a réussi à porter ses projets d'autonomie stratégique et d'investissement productif en encourageant la réindustrialisation verte et innovante en milieu d'année 2023 ainsi qu'en proposant des pistes de renforcement de l'attractivité économique de la place de Paris en fin d'année 2023.
- L'environnement économique toujours marqué par des taux d'intérêts élevés et une inflation persistante quoiqu'en baisse continue de préoccuper les autorités réglementaires dans un contexte de resserrement budgétaire. Dans ce cadre, les banques européennes ont fait face à de nouvelles mesures pesant sur leur rentabilité (prélèvements fiscaux exceptionnels par certains pays membres, durcissement des exigences de réserves de la BCE). En France, les débats parlementaires ont abouti à des propositions législatives consuméristes et des engagements des banques dont les impacts restent maîtrisés (e.g. taux d'usure, tarification bancaire, mesures de soutien à l'économie et au marché immobilier), mais qui menacent d'être rediscutés (e.g. fiscalité des opérations de marché ou de l'épargne).

L'année 2024 comporte des échéances électorales importantes en Europe (élections européennes de juin 2024 puis désignation de la Commission six mois plus tard), en Asie (Taiwan en janvier 2024 et Inde en mai 2024), aux États-Unis (présidentielles en novembre 2024), et au Royaume-Uni (élections législatives avant janvier 2025). La définition des priorités des différentes administrations sera donc à suivre de près.

C'est à l'approche de ces échéances politiques importantes que de nombreux chantiers réglementaires au niveau européen s'accélèrent, en vue de (i) renforcer le cadre prudentiel, de résolution, et de la lutte contre le blanchiment, (ii) accompagner les transitions environnementale et digitale, (iii) protéger les consommateurs et (iv) développer les marchés de capitaux européens.

- Les propositions CRD6 et CRR3 transposant les accords de Bâle en UE ont fait l'objet d'un accord entre co-legislateurs, pour une entrée en vigueur prévue en janvier 2025. Il est improbable que les standards bâlois soient appliqués aux États-Unis et au Royaume-Uni à cette date et la date de mise en œuvre des règles sur le risque de marché, « FRTB » (Fundamental Review of the Trading Book) devrait être reportée à horizon septembre 2024.
- Les négociations visant à renforcer le cadre européen en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont également pu aboutir en S1 2024 avec en particulier l'adoption du cadre réglementaire de la future autorité européenne (AMLA) qui sera établie à Frankfort et opérationnelle à l'horizon 2027-2028.

- La CE a publié sa proposition de réforme du cadre de gestion de crise bancaire CMDI (Crisis Management and Deposit Insurance) dans l'objectif d'étendre le cadre de résolution européen à davantage de petites et moyennes banques. Ces négociations se poursuivent en 2024 et pourraient se conclure en 2025. Le débat plus large autour de la finalisation de l'Union Bancaire sera probablement relancé par la prochaine Commission européenne.
- Le cadre réglementaire en matière de durabilité, désormais en phase de mise en œuvre, continue de s'affermir en 2024.

En plus des objectifs climatiques déjà adoptés, la taxonomie européenne des activités durables s'est enrichie de plusieurs objectifs supplémentaires. Des initiatives sectorielles apportent des éléments d'appui à la trajectoire de transition des banques (e.g. *Fit for 55* et *Green Deal Industrial Plan for the Net Zero Age*, comportant les NZIA et CRMA susmentionnés).

Les risques ESG font depuis 2023 partie intégrante du cadre législatif prudentiel européen. En parallèle, le Groupe se prépare aux premières publications en 2025 au titre de la directive sur les publications des entreprises en matière de durabilité (CSRD). Les banques européennes, à l'instar de Groupe Société Générale, ont également publié leur premier ratio d'alignement à la taxonomie (*green asset ratio*) mettant en exergue les problématiques de la disponibilité de la donnée liée aux critères de la taxonomie ainsi que celle du mode de calcul du ratio d'alignement des banques.

Par ailleurs, les négociations de la directive sur le devoir de vigilance européen (CS3D) ont abouti au T1 2024, et exigent de mieux responsabiliser les entreprises sur leurs impacts en matière de droit humains et environnementaux probablement à partir de 2028

Alors que les initiatives se multiplient au niveau international et au sein d'autres juridictions, la question de l'articulation du cadre européen avec ceux adoptés en dehors de l'UE reste plus que jamais d'actualité. Il s'agira pour l'UE de confirmer son rôle pionnier et d'éviter les distorsions de concurrence par rapport aux acteurs non européens ou non réglementés.

- La transformation digitale et l'innovation autour des services financiers, dont les chantiers seront poursuivis en 2024 et par la prochaine Commission, restent une priorité réglementaire.

Les réflexions sur les paiements (e.g. le projet EPI et l'accélération de la diffusion du paiement instantané) ont été complétées par des propositions sur l'*open finance* : la revue de la directive sur les services de paiement (DSP3), un nouveau texte autour du partage des données financières (Financial Data Access) et la proposition européenne autour d'une monnaie numérique de banque centrale (digital euro). En parallèle, les discussions continuent sur l'identité numérique (e-IDAS) qui pourrait compléter l'authentification forte des systèmes de paiement actuels et pour laquelle les banques seront des intermédiaires de confiance pour les consommateurs.

L'accord européen de décembre 2023 pour réglementer les usages abusifs de l'IA préserve les capacités d'innovation tout en renforçant les contrôles sur les cas d'usage considérés à haut risque, dont certains aspects de la décision de crédit et la gestion du risque. Les adaptations requises seront conduites dans des délais rapprochés, tout en suivant attentivement les développements relatifs au Pacte de l'UE qui concerne les IA génératives.

Enfin, à l'approche du renouvellement institutionnel de l'UE, dans le contexte post-Brexit et d'accroissement des besoins de financement induits par les défis auxquels fait face l'UE, plusieurs institutions, tant européennes que nationales, souhaitent redonner un élan au développement de l'Union des Marchés de Capitaux (UMC).

Plusieurs réformes critiques ont déjà été engagées - et pour certaines finalisées - dans le cadre de l'UMC, avec la volonté de privilégier l'approfondissement et l'intégration des marchés européens et *in fine* d'assurer l'autonomie financière européenne avec les revues de :

- MIFIR (règlement des marchés d'instrument financiers);
- La directive afférente à la gestion alternative (AIFM) ;
- Le règlement relatif aux fonds d'investissement long terme (ELTIF) ;
- EMIR, pour l'instauration d'un système de compensation « sûr, fiable et attractif », assurant la relocalisation progressive d'une partie de la compensation des produits Euro au sein de l'UE ;
- L'établissement d'un point centralisé d'accès aux informations financières et extra-financières des entreprises (ESAP), (vi) de la simplification des régimes d'accès à la cotation en bourse (Listing Act).

Les colégislateurs continuent de travailler à établir une stratégie d'investissement pour les investisseurs particuliers (RIS), qui vise à faciliter l'accès des épargnants aux marchés des capitaux. Cette proposition s'est toutefois attirée de vives critiques de la part des producteurs et des distributeurs de produits financiers, certaines de ses mesures risquant en pratique d'avoir de nombreux effets contreproductifs sur l'investissement des ménages européens.

Au-delà des réformes déjà en cours, les autorités européennes ont engagé d'intenses réflexions sur les priorités à donner à la prochaine mandature européenne afin d'assurer, dans un contexte de besoins de financement et de tensions géopolitiques croissants, la compétitivité et l'indépendance stratégique de l'Union :

- les ministres des Finances de la zone euro ont chargé le président de l'Eurogroupe, Paschal Donohoe, de formuler des recommandations politiques sur l'avenir des marchés européens des capitaux et des marchés financiers ;
- le Conseil a mandaté l'ancien Premier ministre italien, Enrico Letta, de préparer pour mars 2024 un rapport sur les domaines dans lesquels l'intégration dans le marché unique est au point mort et où les obstacles freinent les activités transfrontalières, en mettant l'accent sur les progrès limités vers l'union des marchés des capitaux ;
- la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a chargé l'ancien président de la BCE et du Conseil italien, Mario Draghi, de préparer pour juin 2024 un rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne.

Sans préjuger du contenu de ces rapports (qui, en dehors de celui du président Donohoe, restent attendus), les différentes réflexions paraissent s'accorder sur la nécessité de (i) continuer à œuvrer pour l'harmonisation de la réglementation et des pratiques de supervision dans l'Union, (ii) intégrer de manière plus systématique les notions de compétitivité, d'attractivité et d'agilité dans l'approche législative européenne, (iii) relancer de manière volontariste le marché de la titrisation en Europe et (iv) mobiliser l'épargne européenne au profit du financement de l'économie, via des produits pan-européens d'épargne long-terme, éventuellement soutenus par des incitations fiscales.

L'économie mondiale semble être sortie de son point bas, même si on n'observe pas encore de dynamique de rebond significatif. Dans l'ensemble l'activité reste faible, toujours affectée par des politiques monétaires restrictives. L'environnement mondial est caractérisé par la faiblesse des perspectives de croissance. Cela s'explique par le resserrement des politiques économiques dans les pays développés, au moins pour les deux prochaines années, et par la plus faible capacité de rebond des économies des pays émergents.

Des deux côtés de l'Atlantique, le rythme de la désinflation et les signes d'une moindre tension sur les marchés du travail devraient ouvrir la voie à de premières baisses de taux au premier semestre 2024. Toutefois, le niveau des taux d'intérêt restera supérieur à ce que l'on pourrait considérer comme expansionniste et le resserrement quantitatif devrait se poursuivre en 2024. Sur le plan budgétaire, un certain resserrement est attendu aux États-Unis mais l'incertitude est importante avec les prochaines élections présidentielles. Dans la zone euro, la réactivation des règles budgétaires entraînera un resserrement continu de la politique budgétaire.

Les spreads entreprises et souverains se sont resserrés et sont redevenus proches des niveaux observés avant le début du cycle de resserrement monétaire. Les spreads souverains de la zone euro sont proches de leurs plus bas niveaux depuis 2021. Néanmoins, les défauts d'entreprises ont commencé à augmenter aux États-Unis et en Europe, tandis que les problèmes de solvabilité des pays émergents les plus fragiles demeurent.

Les spreads obligataires devraient être testés tant pour le crédit que pour les obligations souveraines de la zone euro. Les spreads de crédit subiront des pressions du fait des faillites d'entreprises, tandis que les spreads de la zone euro pourraient subir une certaine pression à mesure que les règles budgétaires européennes reviendront pleinement en vigueur. Malgré une certaine modération, une plus grande volatilité des marchés ne peut être exclue à mesure que les effets du ralentissement commencent à se matérialiser.

Les risques géopolitiques resteront sans doute élevés en 2024 avec plusieurs élections clés prévues en 2024, notamment aux États-Unis, dans l'UE, au Royaume-Uni et en Inde.

Les problèmes environnementaux, tant physiques que de transition, pourraient accroître la volatilité des perspectives d'inflation et de croissance, et peser sur des finances publiques déjà tendues.

## 1.2 Communiqué de presse du 2 avril 2024 : Société Générale et AllianceBernstein annoncent le lancement officiel de Bernstein, un nouveau leader en recherche et cash actions

Société Générale (EURONEXT : GLE) et AllianceBernstein (NYSE : AB) ont annoncé aujourd'hui le lancement officiel de Bernstein, une coentreprise qui donne naissance à un leader mondial de la recherche actions et du cash actions. La création de Bernstein marque une étape historique pour les deux organisations, après l'annonce initiale du projet de création de coentreprise en novembre 2022. S'appuyant sur un leadership historique en matière de recherche, Bernstein fournit aux investisseurs institutionnels, aux entreprises et aux institutions financières des conseils en investissement sur les marchés actions nord-américains, européens et d'Asie-Pacifique, ainsi qu'un accès inégalé à la liquidité et à une technologie de pointe en matière d'exécution. Avec Bernstein, Société Générale va désormais offrir à ses clients une gamme complète de services mondiaux sur l'ensemble de la chaîne actions, allant d'une recherche actions et macro mondialement reconnue à une exécution de premier plan, en passant par une offre sur les dérivés actions, le prime brokerage et les marchés de capitaux actions. Avec plus de 750 employés au service de clients dans le monde entier, la coentreprise s'organise autour de deux véhicules juridiques distincts avec un siège social à New York couvrant l'Amérique du Nord et un siège social à Londres couvrant l'Europe et l'Asie, complétés par des hubs majeurs à Paris et à Hong Kong ainsi que plusieurs bureaux régionaux. L'objectif de Société Générale et AllianceBernstein étant, à terme, que Société Générale possède 100% des deux entités au bout de cinq ans\*. Robert van Brugge, précédemment Directeur général de Bernstein Research Services, a été nommé Directeur général de Bernstein, et Stéphane Loiseau, précédemment Directeur de l'activité cash actions de Société Générale, a été nommé Directeur général adjoint de Bernstein. Slawomir Krupa, Directeur général de Société Générale, commente : « Avec Bernstein, un nouveau leader émerge sur le marché du cash actions. Cette coentreprise illustre la capacité de Société Générale à développer des solutions innovantes pour élargir son offre aux clients investisseurs et émetteurs, à maximiser les synergies au sein de son Groupe et à accroître ses revenus durablement. » Seth Bernstein, Directeur général d'AllianceBernstein, a déclaré : « La mission première de Bernstein est d'offrir à ses clients une recherche et des conseils de premier ordre. Avec cette coentreprise, Bernstein peut continuer à développer une activité de recherche et de cash actions qui vise à définir la norme en matière d'expertise d'investissement et à offrir une gamme encore plus étoffée de produits et de services aux clients internationaux. » La finalisation de la transaction a été approuvée par les autorités réglementaires et antitrust compétentes. Le lancement de Bernstein s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de Société Générale, qui vise à promouvoir les activités performantes et durables avec l'ambition de générer des résultats réguliers, basés sur des commissions. L'impact sur le ratio de CET1 du Groupe est inférieur à 10 points de base.

La nouvelle marque capitalise sur le nom Bernstein avec un adossement au groupe Société Générale :

**BERNSTEIN**  
SOCIETE GENERALE GROUP

\*La possibilité pour Société Générale d'obtenir des parts supplémentaires dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment de l'obtention des autorisations réglementaires requises.

### 1.3 Communiqué de presse du 11 avril 2024 : Société Générale signe un protocole d'accord avec le groupe BPCE en vue de la cession des activités de Société Générale Equipment Finance

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 10 avril 2024, a approuvé la signature d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding) avec le Groupe BPCE en vue de la cession des activités de financement d'équipements professionnels opérées par Société Générale Equipment Finance (SGEF)\*. Le Groupe BPCE reprendrait l'essentiel des activités de Société Générale Equipment Finance\* qui proposent des solutions de financement et de crédit-bail sur-mesure pour les distributeurs, négociants, fabricants ou entreprises. SGEF déploie son expertise à l'international dans les secteurs du transport, de l'équipement industriel, des technologies, du secteur médical et des énergies renouvelables. Les encours de crédit des activités concernées par le protocole d'accord s'élèvent à près de 15 milliards d'euros à fin décembre 2023, soit environ 8 milliards d'euros d'encours pondérés par les risques (RWA). Ce projet de cession marquerait une étape importante dans l'exécution de la feuille de route stratégique de Société Générale, présentée en septembre 2023, visant à façonner un modèle simplifié, plus synergétique et performant tout en renforçant le capital du Groupe. Cette transaction, qui se ferait au prix de 1,1 milliard d'euros, aurait un impact positif estimé à environ 25 points de base sur le ratio CET1 du Groupe à la date de finalisation attendue au premier trimestre 2025. Slawomir Krupa, Directeur général du groupe Société Générale commente : « Lors de la présentation de la stratégie du Groupe en septembre 2023, nous avons affirmé l'ambition pour Société Générale d'être une banque européenne de premier plan, robuste et durable. Nous avons annoncé que le Groupe prendrait des décisions stratégiques pour simplifier son portefeuille d'activités et façonner un business model plus intégré, compétitif et synergétique. La signature du protocole d'accord avec le Groupe BPCE en vue de la cession des activités de SGEF illustre l'exécution de notre feuille de route stratégique créatrice de valeur pour toutes nos parties prenantes. » Pour Odile de Saivre, Directrice générale de Société Générale Equipment Finance : « Au sein de Société Générale, SGEF a développé ses activités à l'international pour atteindre une couverture géographique unique. Les collaborateurs de SGEF sont des experts reconnus qui construisent avec nos clients et partenaires des solutions de financement d'équipement innovantes. Avec le projet du Groupe BPCE, je me réjouis d'ouvrir un nouveau chapitre résolument orienté vers la croissance grâce à une forte complémentarité entre nos activités. » Ce projet sera soumis aux procédures sociales applicables, aux conditions suspensives usuelles, et à l'approbation des autorités financières et réglementaires compétentes. Société Générale reste pleinement engagée aux côtés de ses collaborateurs, clients et partenaires pendant cette période de transition.

*\*Seules les activités en République tchèque et en Slovaquie resteraient intégrées à Société Générale.*

### 1.4 Communiqué de presse du 12 avril 2024 : Le groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques et de La Marocaine Vie

Le groupe Société Générale a signé deux contrats de cession avec le groupe Saham, soumis à l'approbation des autorités compétentes, en vue de céder Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales\*, et La Marocaine Vie. Les deux groupes ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme. Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 11 avril 2024, a approuvé la signature de ces contrats qui prévoient la cession des parts du groupe Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques incluant ses filiales\* et la cession de l'intégralité des parts détenues par Sogécap dans la compagnie d'assurance La Marocaine Vie.

Le groupe Saham reprendrait ainsi la totalité des activités opérées par ces filiales et de leurs portefeuilles clients, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ces entités. Ce projet de cession s'inscrit dans le cadre de l'exécution de la feuille de route stratégique de Société Générale, présentée en septembre 2023, qui vise à façonner un modèle simplifié, plus synergétique et performant tout en renforçant le capital du Groupe. La transaction se ferait au prix de 745 millions d'euros et aurait un effet positif estimé à environ 15 points de base sur le ratio CET1

du Groupe à la finalisation de l'opération qui pourrait intervenir d'ici la fin 2024. L'annonce de cet accord induit un impact comptable négatif d'environ -75 MEUR\*\* sur les résultats du 1er trimestre 2024 du Groupe.

Société Générale et Saham ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients corporates de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour le groupe Saham, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du groupe Société Générale.

Slawomir Krupa, Directeur général du groupe Société Générale, commente : « Société Générale poursuit la mise en œuvre de sa feuille de route stratégique à travers ce projet de cession. Société Générale a bâti au fil des décennies une banque solide et reconnue au Maroc au service de plus d'un million de clients. Nous sommes convaincus que la qualité du projet de reprise par le groupe Saham offrira de nouvelles perspectives de développement à ces activités et sera créatrice de valeur pour les clients et les collaborateurs. Société Générale est pleinement engagée à accompagner la transition et ravie de nouer un partenariat de long terme avec le Groupe Saham. »

L'opération est soumise aux conditions suspensives usuelles et notamment l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

*\*Principales entités au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « EQDOM » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Sogecapital Placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).*

*\*\*Données non auditées*

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

---

### Communiqué de presse du 3 mai 2024 : résultats du premier trimestre 2024

#### Communiqué de presse

Paris, le 3 mai 2024

#### RÉSULTATS TRIMESTRIELS

**Revenus trimestriels à 6,6 milliards d'euros**, stables vs. T1-23 (-0,4%), portés par les très bonnes performances de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, de la Banque Privée et de la Banque de Détail à l'International, une hausse des revenus et de la marge nette d'intérêt en France par rapport au T4-23, en dépit du transfert de dépôts à vue vers l'épargne rémunérée, et la stabilisation des marges ainsi que la normalisation des résultats sur ventes secondaires chez Ayvens

**Coefficient d'exploitation à 74,9% au T1-24**, frais de gestion en baisse de -1,5% vs. T1-23, charges de transformation d'environ 350 millions d'euros

**Coût du risque à 27 points de base au T1-24**, stock élevé de provisions sur encours sains de 3,3<sup>1</sup> milliards d'euros

**Résultat net part du Groupe à 680 millions d'euros**

**Rentabilité publiée (ROTE) à 4,1%**

#### BILAN ET PROFIL DE LIQUIDITÉ SOLIDES

**Ratio de CET1 à 13,2%<sup>2</sup> à fin T1-24**, environ 300 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire

**Liquidity Coverage Ratio à 159% à fin T1-24**

**Provision pour distribution de 0,32<sup>3</sup> euro par action**, à fin mars 2024

**Lancement après l'Assemblée générale du programme de rachat d'actions 2023**, d'un montant d'environ 280 millions d'euros

#### AVANCÉES DANS L'EXECUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

**Protocoles d'accord en vue des cessions d'une part des activités de Société Générale Equipment Finance<sup>4</sup>, et d'autre part de Société Générale Marocaine de Banques ainsi que de la Marocaine Vie<sup>5</sup>**

**Projet de réorganisation du siège en France**, afin de simplifier son fonctionnement et d'améliorer structurellement son efficacité opérationnelle

**Lancement de Bernstein**, un nouveau leader mondial de la recherche et du *cash* actions qui permet au Groupe d'offrir aux clients une gamme globale sur l'ensemble des activités actions

**Slawomir Krupa, Directeur Général du Groupe, a commenté :**

« Nous progressons dans l'exécution de notre feuille de route stratégique. Notre performance opérationnelle s'améliore, portée par les très bons résultats de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et les revenus solides des activités de Banque de Détail à l'International. Le rebond des activités de détail en France est engagé avec une hausse de la marge nette d'intérêt par rapport au trimestre précédent en dépit d'un renchérissement des dépôts. La stabilisation des marges d'Ayvens est déjà amorcée dans un contexte de normalisation des prix des véhicules d'occasion. Les coûts sont en ligne avec la trajectoire présentée lors du Capital Markets Day. Notre position de capital est renforcée. Sur le plan des initiatives stratégiques, nous avons lancé la co-entreprise Bernstein, créant un nouveau leader dans la recherche et le *cash* actions et nous avons annoncé les projets de cession de Société Générale Equipment Finance et de filiales au Maroc. Ces premiers résultats positifs témoignent de la mobilisation de l'ensemble des équipes pour façonner un modèle plus synergétique et plus efficace, source de profitabilité durable. »

---

<sup>1</sup> Excluant les activités de Société Générale Equipment Finance, de Société Générale Marocaine de Banques ainsi que la Marocaine Vie en vertu de l'application de la norme IFRS 5

<sup>2</sup> Ratio phasé, pro-forma incluant les résultats du T1-24

<sup>3</sup> Basé sur un taux de distribution de 50 % du Résultat net part du Groupe, dans le haut de la fourchette du taux de distribution de 40 % à 50 %, conformément à la réglementation, retraité des éléments non monétaires et après déduction des intérêts sur les TSS et les TSDI

<sup>4</sup> Conformément au communiqué de presse en date 11 avril 2024

<sup>5</sup> Conformément au communiqué de presse en date 12 avril 2024

## 1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T1-24	T1-23	Variation	
Produit net bancaire	6 645	6 671	-0,4%	-4,8%*
Frais de gestion	(4 980)	(5 057)	-1,5%	-6,3%*
Résultat brut d'exploitation	1 665	1 614	+3,2%	+0,0%*
Coût net du risque	(400)	(182)	x 2,2	x 2,1*
Résultat d'exploitation	1 265	1 432	-11,7%	-15,1%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(80)	(17)	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(274)	(328)	-16,4%	-12,2%*
Résultat net	917	1 092	-16,0%	-22,8%*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	237	224	+5,8%	-12,8%*
Résultat net part du Groupe	680	868	-21,7%	-25,5%*
ROE	3,6%	5,0%		
ROTE	4,1%	5,7%		
Coefficient d'exploitation	74,9%	75,8%		

Le renvoi\* dans ce document correspond à des données à périmètre et change constants

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi le 2 mai 2024, a examiné les résultats du premier trimestre de l'année 2024 du Groupe Société Générale.

### Produit net bancaire

**Le produit net bancaire du trimestre s'établit à 6,6 milliards d'euros**, globalement stable vs. T1-23 (-0,4%).

Les revenus de la **Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances** sont en recul de -3,5% vs. T1-23 à 2,0 milliards d'euros au T1-24. La marge nette d'intérêt a continué d'être affectée au T1-24 par l'impact des couvertures à court terme (environ -0,3 milliard d'euros) et par le transfert d'une partie des dépôts à vue vers de l'épargne financière et des dépôts rémunérés dont la proportion continue de croître. De leur côté, les actifs sous gestion des métiers de **Banque Privée et d'Assurances** progressent fortement ce qui contribue à la hausse des commissions financières d'environ +10% du pilier au T1-24 par rapport à l'an dernier. Enfin, **BoursoBank** poursuit sa forte croissance avec 457k nouveaux clients au T1-24, avec un coût d'acquisition qui continue de peser sur les commissions de services.

**La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** affiche des revenus élevés de 2,6 milliards d'euros sur le trimestre, en recul de -5,1% par rapport à un niveau historiquement haut au T1-23. Les revenus des **Activités de Marché et Services aux Investisseurs** sont en baisse de -8,8% vs. T1-23 du fait notamment des activités de marché qui affichent toutefois des revenus très solides à 1,6 milliard d'euros, en repli de -7,0% par rapport à une base T1-23 élevée. Ce recul incombe aux métiers de taux et de change, en baisse de -17% dans un contexte de marché moins porteur que les années précédentes, les activités actions étant quant à elles en hausse de +3% grâce notamment à une bonne tenue des dérivés actions. Les activités de **Financement et Conseil** présentent des revenus solides de 859 millions d'euros, en hausse de +3,5% au T1-24 vs. T1-23, portés par un niveau d'activité très élevé dans les financements d'opérations adossés à des actifs, une bonne dynamique commerciale dans les activités de financement de ressources naturelles et un rebond sur les marchés primaires obligataires alors que les volumes demeurent faibles dans les activités de fusions et acquisitions ainsi que sur les marchés de capitaux actions. Les activités de **Global Transaction & Payment Services** affichent des revenus en hausse de +7,8% par rapport au T1-23, tirés par une activité commerciale robuste et une hausse des marges dans les activités de *Cash Management*.

Les revenus de la **Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing** sont en hausse de +3,9% vs. T1-23. Ceux de la **Banque de détail à l'international** s'établissent à 1,0 milliard d'euros (stables vs. T1-23) grâce à une bonne dynamique commerciale au sein des deux régions. Les revenus des activités de **Services de mobilité et de leasing** progressent de +8,1%, principalement du fait de la contribution de 417 millions d'euros de LeasePlan tandis que le niveau de marges d'Ayvens se stabilise et que le marché des ventes secondaires poursuit sa normalisation.

Les revenus de la **Gestion Propre** ressortent à -137 millions d'euros au T1-24.

## Frais de gestion

**Au T1-24, les frais de gestion ressortent à 4 980 millions d'euros en baisse de -1,5% vs. T1-23. Le coefficient d'exploitation s'établit à 74,9% au T1-24 en baisse par rapport au T1-23 (75,8%) et au T4-23 (78,3%).**

Ils intègrent 254 millions d'euros issus de l'intégration des activités de LeasePlan et 352 millions d'euros de charges de transformation, en hausse de 106 millions d'euros par rapport au T1-23. Elles sont notamment liées au projet de réorganisation du siège en France, au programme de transformation au sein d'Ayvens suite à l'acquisition LeasePlan ainsi qu'aux projets en cours au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Par ailleurs, le Groupe a comptabilisé pour 302 millions d'euros de charges IFRIC 21 au T1-24, en baisse de -608 millions d'euros par rapport au T1-23 suite à la fin de la contribution au Fonds de Résolution Unique. Retraités de ces éléments, les frais généraux sont en hausse modérée de +171 millions d'euros au T1-24 vs. T1-23 (soit environ +3,4%, un niveau inférieur au taux d'inflation sur la période).

## Coût du risque

**Le coût du risque atteint 27 points de base au T1-24**, soit 400 millions d'euros, un niveau qui se situe dans la fourchette anticipée pour l'année 2024 comprise entre 25 et 30 points de base. Il se décompose en une provision sur encours douteux de 499 millions d'euros (environ 34 points de base), qui comprend le passage en défaut de plusieurs dossiers de place en France, et une reprise sur encours sains de -99 millions d'euros (environ -7 points de base) notamment liée à des reprises sur le portefeuille *offshore* russe qui continue à s'amortir.

Le Groupe dispose à fin décembre d'un stock de provision sur encours sains de 3 286 millions d'euros en baisse de -286 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 du fait notamment de l'application de la norme IFRS 5 sur les activités en cours de cession.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 2,85%<sup>1</sup> au 31 mars 2024. Le taux de couverture net des encours douteux du Groupe est de 82%<sup>2</sup> au 31 mars 2024 (après prise en compte des garanties et des collatéraux). Au 31 mars 2024, le Groupe a de nouveau réduit son exposition *offshore* russe à environ 0,7 milliard d'euros (*Exposure at Default*) par rapport à 0,9 milliard d'euros à fin 2023 (-22%). L'exposition maximale à risque est estimée à environ 0,2 milliard d'euros avant provisionnement et l'encours total de provisions s'élève à 0,1 milliard d'euros à fin mars 2024. Le Groupe a, par ailleurs, cédé en février 2024 la filiale de LeasePlan en Russie et ne dispose plus d'activité locale dans le pays.

<sup>1</sup> Ratio calculé selon la méthodologie de l'Autorité Bancaire Européenne publiée le 16 juillet 2019, excluant les encours des sociétés en cours de cession en application de la norme IFRS 5 (en particulier Société Générale Equipment Finance, SG Marocaine de Banques et La Marocaine Vie)

<sup>2</sup> Somme des provisions Etapes 3 et garanties/collatéraux divisée par la valeur comptable brute des créances douteuses

<sup>3</sup> Conformément au communiqué de presse en date 12 avril 2024

## Gains et pertes nets sur autres actifs

En vertu notamment de l'application de la norme IFRS 5, le Groupe a comptabilisé au T1-24 en Gestion Propre une perte nette sur autres actifs d'un montant total de 84 millions d'euros, qui fait suite pour l'essentiel à l'annonce de l'accord en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales<sup>3</sup> ainsi que de La Marocaine Vie.

## Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 680 millions d'euros au T1-24<sup>1</sup>, soit une rentabilité sur actifs net tangibles (ROTE) de 4,1%.

## Structure financière

Au 31 mars 2024, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 13,2%<sup>2</sup>, soit environ 300 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire. De même, le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 159% à fin mars 2024 (167% en moyenne sur le trimestre) et le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau de 117% à fin mars 2024.

L'ensemble des ratios de capital et de liquidité s'établissent bien au-dessus des exigences réglementaires.

	31/03/2024	31/12/2023	Exigences
CET1 <sup>(4)</sup>	13,2%	13,1%	10,22%
CET1 non phasé	13,2%	13,0%	10,22%
Tier 1 ratio	15,8%	15,6%	12,14%
Total Capital <sup>(1)</sup>	18,7%	18,2%	14,71%
Ratio de levier	4,2%	4,3%	3,6%
TLAC (%RWA) <sup>(1)</sup>	32,5%	31,9%	22,28%
TLAC (%leverage) <sup>(1)</sup>	8,6%	8,7%	6,75%
MREL (%RWA) <sup>(1)</sup>	34,2%	33,7%	27,24%
MREL (%leverage) <sup>(1)</sup>	9,1%	9,2%	6,08%
LCR fin de période	159%	160%	>100%
LCR moyen de la période	167%	155%	>100%
NSFR	117%	119%	>100%

En Md EUR	31/03/2024	31/12/2023
Total bilan consolidé	1 591	1 554
Capitaux propres part du Groupe	67	66
Encours pondérés des risques (RWA)	388	389
dont au titre du risque de crédit	326	326
Total bilan financé <sup>3</sup>	961	970
Encours de crédit clientèle	468	497
Dépôts clientèle	606	618

<sup>1</sup> Après comptabilisation d'une charge fiscale trimestrielle de 274 millions d'euros, ajustée sur un Taux Effectif d'Impôt annuel estimé à environ 23% en 2024 en application de la norme IFRS 34

<sup>2</sup> Ratio phasé, pro-forma incluant les résultats du T1-24

<sup>3</sup> Les éléments retraités en application d'IFRS5 concernant les cessions annoncées de SG Equipment Finance et des activités marocaines ont été compensés dans le poste « Autres actifs » (22 Md EUR de prêts et créances sur la clientèle et 9 Md EUR de dépôts de la clientèle)

Au 18 avril 2024, la maison mère a émis 28,5 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, dont 17,4 milliards d'euros d'émissions vanilles. Les filiales ont émis 3,3 milliards d'euros. Au total, le Groupe a émis 31,8 milliards d'euros.

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », outlook positif, notation dette senior préférée « A », notation court terme « F1 » (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court terme « P-1 » (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables, notation court terme « A-1 ».

## ESG

Société Générale s'est fixé ce trimestre une nouvelle cible sur le secteur de l'aviation dans le cadre de ses travaux d'alignement qui s'inscrivent dans l'initiative *Net Zero Banking Alliance* (NZBA). Le Groupe vise une réduction de 18% de l'intensité des émissions de carbone d'ici 2030 par rapport à 2019 (soit 775g CO<sub>2</sub>e/RTK en 2030 vs. 943g CO<sub>2</sub>e/ RTK en 2019), année de référence sélectionnée pour éliminer les effets de la crise du Covid sur l'industrie du transport aérien, en utilisant la méthodologie Pegasus Guidelines<sup>1</sup>.

Société Générale est membre fondateur des Pegasus Guidelines, en partenariat avec RMI (*Rocky Mountain Institute*) et quatre autres banques. Ce cadre novateur permet aux banques de mesurer et de publier les émissions de leurs portefeuilles de prêts dans l'aéronautique de manière cohérente et exhaustive.

Par ailleurs, BRD a conclu avec l'International Finance Corporation (IFC), membre du groupe Banque Mondiale, une transaction inaugurale de transfert de risques synthétiques (SRT) : IFC fournira une garantie de risque sur un portefeuille de prêts octroyés par BRD aux petites et moyennes entreprises (PME). Cette transaction s'inscrit dans le cadre de l'accord signé début 2024 entre Société Générale et IFC pour accélérer leur soutien aux projets de finance durable et ainsi contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

Preuve de son leadership, Société Générale a une nouvelle fois été récompensé par des prix prestigieux, dont, entre autres, le Prix IFR « *Bank for Sustainability* » pour « avoir accéléré et intégré avec succès la transition dans toutes ses activités » et le prix Global Finance de « *World's Best Bank for Sustainable Finance 2024* ». Ces prix témoignent de l'ambition du Groupe et de l'ampleur de son plan d'action pour accélérer l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble de ses métiers.

---

<sup>1</sup> Cet objectif correspond à un score d'alignement inférieur à la trajectoire Mission Possible Partnership's "Prudent" (MPP PRU). Un alignement du portefeuille sur une trajectoire 1,5°C aurait conduit à un objectif d'intensité de 781 gCO<sub>2</sub>e/RTK

## 2. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE, BANQUE PRIVÉE ET ASSURANCES

En M EUR	T1-24	T1-23	Variation
Produit net bancaire	2 010	2 083	-3,5%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	<i>2 011</i>	<i>2 093</i>	<i>-3,9%</i>
Frais de gestion	(1 728)	(1 837)	-5,9%
Résultat brut d'exploitation	282	246	+14,6%
Coût net du risque	(247)	(89)	x 2,8
Résultat d'exploitation	35	157	-77,7%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	5	-100,0%
Résultat net part du Groupe	27	121	-77,7%
RONE	0,7%	3,1%	
Coefficient d'exploitation	86,0%	88,2%	

### Réseau SG, Banque Privée et Assurances

Les encours moyens de crédits du réseau SG sont en recul de -1,2% par rapport au T4-23 (-5% par rapport au T1-23) à 199 milliards d'euros. Les encours de crédits aux entreprises et professionnels progressent de +1,2% vs. T1-23 hors PGE, portés par les crédits court terme (les encours de PGE étant en baisse de -33% vs. T1-23). En cohérence avec une reprise volontariste de l'origination, la production de prêts immobiliers poursuit son rebond, avec un doublement par rapport au T4-23 venant d'un point bas.

Les encours moyens de dépôts, qui incluent les dépôts des entreprises et professionnels clients du Réseau SG, s'élèvent à 233 milliards d'euros au T1-24. Ils sont stables par rapport au trimestre précédent mais avec un transfert de dépôts à vue vers des dépôts rémunérés et de l'épargne financière (-5,0% vs. T1-23).

Le ratio crédits sur dépôts moyens ressort ainsi à 85,4% au T1-24, stable vs. T1-23.

Les activités de **Banque Privée** qui recouvrent les activités en France et à l'international, voient leurs actifs sous gestion atteindre un niveau record de 149 milliards d'euros au T1-24. Le rythme de collecte d'actifs (collecte nette divisée par les actifs sous gestion) progresse en moyenne de +6%, la collecte nette s'établissant à 2,1 milliards d'euros au T1-24. Le produit net bancaire ressort à 375 millions d'euros sur le trimestre, en hausse de +2,5% vs. T1-23.

Les activités **d'Assurances**, qui comprennent les activités en France et à l'international, affichent de solides performances commerciales. Les encours d'assurance-vie épargne sont en hausse de +6% vs. T1-23 pour atteindre leur niveau record à 141 milliards d'euros à fin mars 2024. La part d'unités de compte de 39% reste élevée et en progression de +2 points par rapport au T1-23. La collecte brute de l'activité d'assurance-vie épargne s'établit à 6,1 milliards d'euros au T1-24, en hausse de +68% vs. T1-23.

L'activité Protection affiche une croissance de +4% par rapport au T1-23 avec une bonne dynamique pour les primes d'assurance dommages.

### BoursoBank

Avec 6,3 millions de clients à fin mars 2024, le leader de la banque en ligne en France voit son nombre de clients progresser de 1,4 million en net vs. T1-23, grâce à une conquête élevée (457 000 nouveaux clients sur le premier trimestre 2024). Le taux d'attrition reste à un niveau bas et continue de baisser ce trimestre.

Pour la cinquième année consécutive, BoursoBank présente le meilleur score du secteur bancaire français en termes de satisfaction clients<sup>1</sup>.

Alors que les encours moyens de crédits de BoursoBank (15 milliards d'euros au T1-24) baissent de 2,5% par rapport au T1-23, suite à la politique d'octroi sélective menée jusqu'à l'an dernier, la production de prêts immobiliers entame un rebond (+13% vs. T4-23). Les crédits à la consommation sont en baisse de -1,7% vs. T4-23 (-11,9% vs. T1-23).

Les encours moyens d'épargne, qui incluent les dépôts et l'épargne financière, augmentent fortement à 58 milliards d'euros (+14% vs. T1-23). Les dépôts progressent de +18% vs. T1-23, grâce à une collecte record tirée notamment par des gains de parts de marché. Les encours d'assurance-vie épargne progressent de +4,0% vs. T1-23 à 12 milliards d'euros (dont 46% en unités de compte, +4,4 points de pourcentage vs. T1-23), avec un net rebond de la collecte organique brute sur le T1-24 (+20% vs. T1-23).

Au premier trimestre 2024, BoursoBank affiche des revenus en hausse de 20% (hors PEL/CEL et frais d'acquisition des nouveaux clients) par rapport au T1-23.

## **Produit net bancaire**

**Au T1-24**, les revenus ressortent à 2 010 millions d'euros en recul de -3,9% vs. T1-23 hors PEL/CEL.

La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL de la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances est en hausse de +3.1% vs. T4-23 à 822 millions d'euros (-2,9% vs. T1-23). Le rythme de croissance se situe dans la fourchette basse des projections réalisées, du fait principalement d'encours de dépôts à vue en baisse en raison de la poursuite du transfert vers des dépôts rémunérés et de l'épargne financière. Les commissions incluant les revenus d'assurance sont en hausse de +1,6% par rapport au T1-23 et de +8,0% vs. T4-23.

## **Frais de gestion**

**Sur le trimestre**, les frais de gestion s'établissent à 1 728 millions d'euros en baisse de -5,9% par rapport au T1-23. Ils tiennent compte d'environ 80 millions de coûts de transformation. Le coefficient d'exploitation s'établit à 86,0% au T1-24 en amélioration de 2,2 points de pourcentage vs. T1-23.

## **Coût du risque**

**Au T1-24**, le coût du risque s'établit à 247 millions d'euros soit 41 points de base, en hausse par rapport au T4-23 (27 points de base) et au T1-23 (14 points de base), en raison notamment du passage en défaut de dossiers de place en France.

## **Résultat net part du Groupe**

**Sur le trimestre**, le résultat net part du Groupe s'établit à 27 millions d'euros.

---

<sup>1</sup> Co-leader en 2024, Bain and Company, mars 2024

### 3. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T1-24	T1-23	Variation	
Produit net bancaire	2 623	2 764	-5,1%	-5,0%*
Frais de gestion	(1 757)	(2 072)	-15,2%	-15,0%*
Résultat brut d'exploitation	866	692	+25,1%	+24,9%*
Coût net du risque	19	(5)	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	885	687	+28,8%	+28,4%*
Résultat net part du Groupe	690	546	+26,4%	+25,9%*
RONE	18,6%	13,8%		
Coefficient d'exploitation	67,0%	75,0%		

#### Produit net bancaire

**La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs** continue de délivrer une performance élevée sur le premier trimestre avec des revenus de 2 623 millions d'euros, en retrait de -5,1% par rapport à un premier trimestre 2023 record.

**Les Activités de Marché et Services aux Investisseurs** demeurent solides à 1 764 millions d'euros sur le T1-24, en baisse de -8,8% par rapport à un T1-23 élevé du fait d'un effet de base défavorable notamment lié à des revenus de marché très hauts et à des réévaluations de participations au niveau des Métiers Titres au T1-23.

**Les Activités de Marché** présentent une performance globalement solide avec des revenus de 1 603 millions d'euros au T1-24, en retrait de -7,0% par rapport au T1-23 du fait d'un contexte de marché moins porteur que les années précédentes notamment sur les activités de taux, crédit et change.

**Les activités Actions** affichent une très bonne performance avec des revenus à 870 millions d'euros au T1-24, en progression de +3,1% par rapport au T1-23. L'activité a notamment été portée par la hausse des indices boursiers ainsi que par une forte demande en produits dérivés.

**Les activités Taux, Crédit et Change** affichent une bonne performance avec des revenus de 733 millions d'euros, du fait surtout d'une bonne dynamique commerciale dans les solutions d'investissement. Les revenus sont toutefois en baisse de -16,7% par rapport au T1-23 en raison d'un environnement de marché moins favorable avec une plus faible volatilité sur les taux qui a notamment impacté les activités de flux.

**Les revenus du Métier Titres** sont en baisse de -23,3% sur le trimestre à 161 millions d'euros du fait d'un effet de base au T1-23 lié à des réévaluations de participations et à des dividendes. A l'exclusion de ces éléments exceptionnels, les revenus sont en baisse de -4,8% par rapport au T1-23. Les actifs en conservation et les actifs administrés du Métier Titres s'élèvent respectivement à 4 944 milliards d'euros et 582 milliards d'euros.

Les revenus des **Activités de Financement et Conseil** s'élèvent à 859 millions d'euros, en hausse de +3,5% vs. T1-23.

Le métier **Global Banking & Advisory** poursuit sa bonne dynamique, en progression de +2,1% par rapport au T1-23. L'activité est portée notamment par une forte demande au niveau de la plateforme *Asset-Backed Products* et une bonne activité commerciale de la plateforme Ressources Naturelles. Au niveau de la banque d'investissement, on observe un rebond dans les activités de marchés de capitaux dettes, mais des volumes encore faibles dans les activités de fusions et acquisitions ainsi que sur les marchés de capitaux actions.

Le métier **Global Transaction & Payment Services** a réalisé une très bonne performance par rapport à l'an dernier avec des revenus en hausse de +7,8%, portés par une forte dynamique commerciale et des conditions de marché qui restent favorables.

### **Frais de gestion**

**Les frais de gestion ressortent à 1 757 millions d'euros sur le trimestre dont environ 150 millions d'euros de charges de transformation.** Ils sont en forte baisse de -15,2% par rapport au T1-23 du fait notamment de la fin de la contribution au fonds de résolution unique qui avait pesé sur les frais de gestion pour 491 millions d'euros au T1-23. Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à un niveau de 67,0% au T1-24.

### **Coût du risque**

**Sur le trimestre,** le coût du risque affiche une reprise nette de 19 millions d'euros, soit -5 points de base contre 1 point de base au T1-23, du fait notamment de reprises de provisions en étapes 1 et 2 sur le portefeuille *offshore* russe.

### **Résultat net part du Groupe**

Le résultat net part du Groupe ressort à **690 millions d'euros**, soit +26,4% par rapport au T1-23.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs affiche une **rentabilité normative de 18,6% sur le trimestre.**

## 4. BANQUE DE DÉTAIL À L'INTERNATIONAL, SERVICES DE MOBILITÉ ET DE LEASING

En M EUR	T1-24	T1-23	Variation	
Produit net bancaire	2 149	2 068	+3,9%	-13,2%*
Frais de gestion	(1 352)	(1 088)	+24,3%	+2,6%*
Résultat brut d'exploitation	797	980	-18,7%	-30,9%*
Coût net du risque	(181)	(91)	+98,9%	+82,5%*
Résultat d'exploitation	616	889	-30,7%	-43,0%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	(1)	n/s	+19,2%*
Résultat net part du Groupe	272	476	-42,9%	-52,2%*
RONE	10,4%	20,8%		
Coefficient d'exploitation	62,9%	52,6%		

Dans la Banque de détail à l'International<sup>1</sup>, les encours de crédits s'établissent à 66 milliards d'euros et progressent de +1,6% par rapport au T1-23 (+5,8%\* vs. T1-23). Les encours de dépôts à 81 milliards d'euros sont en hausse de +2,5% par rapport au T1-23 (+7,3%\* vs. T1-23).

En Europe, les encours de crédits s'établissent à 41 milliards d'euros à fin mars 2024, stables par rapport au T1-23 mais en hausse de +6,3%\* à périmètre et change constants. Ils progressent sur les deux segments de clientèle, clients particuliers et entreprises, et dans les deux pays (+11,7%\* vs. T1-23 en Roumanie et +4,9%\* vs. T1-23 en République tchèque). Les encours de dépôts progressent de +2,3% par rapport à T1-23 (+8,5%\* vs. T1-23) pour s'établir à 54 milliards d'euros à fin mars 2024. Cette progression est portée par la Roumanie (+13,6%\* vs. T1-23) et la clientèle entreprise en République tchèque (+17,1%\* vs. T1-23).

La région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer<sup>1</sup> maintient sa bonne dynamique commerciale. Les encours de crédits sont en hausse de +5,1%\* et les dépôts de +4,8%\* par rapport à fin mars 2023 pour atteindre respectivement 25 et 27 milliards d'euros.

Les Services de Mobilité et de Leasing affichent une performance solide. Ayvens voit ses actifs productifs progresser de +12,5%, pour atteindre 53 milliards d'euros à fin mars 2024 contre 47 milliards d'euros à fin mars 2023 (en progression de +1,4% par rapport à fin décembre 2023).

Sur les métiers de Crédit à la consommation, les encours de crédits s'établissent à 24 milliards d'euros à fin mars 2024. Ils sont en légère baisse de -2,3% par rapport à fin mars 2023, du fait d'un environnement économique toujours incertain et inflationniste.

Le métier de Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels affiche une bonne dynamique commerciale avec des encours toujours en hausse vs. T1-23 de +2,7% sur le leasing (15 milliards d'euros au T1-24) et de +34,6% sur les dépôts (2 milliards d'euros au T1-24).

### Produit net bancaire

Sur le trimestre, le pôle Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing affiche des revenus en hausse de +3,9% vs. T1-23 à 2 149 millions d'euros du fait notamment d'une contribution de LeasePlan de 417 millions d'euros sur le trimestre (LeasePlan n'ayant été intégré qu'à partir de fin mai 2023, aucun revenu n'était reconnu au T1-23).

Dans la Banque de détail à l'International, le produit net bancaire est stable à 1 033 millions d'euros sur le trimestre par rapport au T1-23 et en hausse de +3,4%\* à périmètre et changes constants.

<sup>1</sup> Incluant les encours au Maroc

L'**Europe** affiche un bon niveau de revenus sur le premier trimestre 2024 à 490 millions d'euros, en hausse de +1%\* vs. T1-23 (-3,2% à change courant). Il reflète la bonne dynamique de la marge nette d'intérêt qui se poursuit en Roumanie (+4,3%\* vs. T1-23) et qui se normalise en République tchèque.

En **Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer**, le produit net bancaire progresse de +5,9%\* vs. T1-23, pour atteindre 543 millions d'euros au T1-24, porté à la fois par la hausse de la marge nette d'intérêt (+8,1%\* vs. T1-23) et par les commissions (+8,4%\* vs. T1-23).

Les revenus des **Services de Mobilité et de Leasing** sont en hausse de +8,1% au T1-24 par rapport au T1-23, à 1 116 millions d'euros.

**Ayvens** extériorise un produit net bancaire en hausse de +14,0% au T1-24 vs. T1-23 avec des marges<sup>1</sup> à 522 points de base<sup>2</sup>, en hausse de +3,7% vs. T4-23 en euros. Le résultat moyen sur la vente de véhicules d'occasion reste élevé à 1 661 euros par unité au T1-24 (hors réduction des coûts de dépréciation et *Purchase Price Allocation*) dans un environnement de marché des véhicules d'occasion qui se normalise (vs. 1 706 euros au T4-23 et 3 102 euros au T1-23). Dans ce contexte de normalisation, la réévaluation de la flotte de véhicules et l'impact de la réduction des coûts de dépréciation sont limités sur le trimestre (18 millions d'euros au T1-24 vs. 174 millions d'euros au T1-23).

L'intégration de LeasePlan se poursuit conformément à l'agenda avec des premières synergies de revenus qui se matérialisent ce trimestre à hauteur de 20 millions d'euros, en ligne avec la cible de 2024 de 120 millions d'euros.

Au T1-24, le produit net bancaire des activités de **Crédits à la consommation** affiche une baisse de -5,2% par rapport au T1-23. Les revenus provenant du **Financement des ventes et des biens d'équipement professionnels** sont en baisse de -2,0% vs. T1-23.

## Frais de gestion

**Sur le trimestre**, les frais de gestion ressortent à 1 352 millions d'euros, en hausse de +24,3% par rapport au T1-23 (+2,6%\* à périmètre et change constants). Ils sont impactés par l'intégration des coûts de LeasePlan pour environ 250 millions d'euros ainsi que par les coûts de transformation à hauteur d'environ 70 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'établit à 62,9% au T1-24.

Les frais de gestion de la **Banque de détail à l'International** atteignent 650 millions d'euros au T1-24, en hausse de +2,5% vs. T1-23 dans un environnement inflationniste.

Dans les **Services de Mobilité et de Leasing**, les coûts progressent de +54,6% sur le trimestre à 702 millions d'euros, du fait notamment des coûts issus de l'intégration de LeasePlan et des frais de transformations associés. Ils baissent de -4,2%\* vs. T1-23 à périmètre et change constants.

## Coût du risque

**Sur le trimestre**, le coût du risque de 181 millions d'euros est en hausse à 43 points de base, par rapport à un niveau particulièrement bas au T1-23 de 27 points de base.

## Résultat net part du Groupe

**Sur le trimestre**, le résultat net part du Groupe ressort à 272 millions d'euros, en recul de -42,9% par rapport au T1-23. La rentabilité normative ressort à 10,4% au T1-24. Dans la Banque de détail à l'International, la rentabilité normative est de 12,3% au T1-24 et de 9,2% dans les Services de Mobilité et de *Leasing*.

<sup>1</sup> Excluant les éléments non-récurrents et l'impact du *Purchase Price Allocation* (PPA) : impact des fixations des composantes financières du prix d'acquisition de LeasePlan

<sup>2</sup> Annualisées et exprimées comme un pourcentage des encours actifs productifs moyens

## 5. HORS PÔLES

En M EUR	T1-24	T1-23
Produit net bancaire	(137)	(244)
Frais de gestion	(143)	(60)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(280)</b>	<b>(304)</b>
Coût net du risque	9	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(84)	(21)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	83	73
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(309)</b>	<b>(275)</b>

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les activités de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux ainsi que certains coûts engagés par le Groupe non refacturés aux métiers.

### Produit net bancaire

Sur le trimestre, le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -137 millions d'euros, contre un montant de -244 millions d'euros au T1-23.

### Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion s'élèvent à -143 millions d'euros au T1-24 contre -60 millions d'euros au T1-23. Ils comprennent notamment environ 50 millions de coûts de transformation.

### Pertes nettes sur autres actifs

En vertu notamment de l'application de la norme comptable IFRS 5, le Groupe a comptabilisé au T1-24 une charge de -84 millions d'euros issue principalement de l'annonce le 12 avril 2024 de la cession des filiales Société Générale Marocaine de Banques et La Marocaine Vie.

### Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -309 millions d'euros contre -275 millions d'euros au T1-23.

## 6. CALENDRIER FINANCIER 2024 ET 2025

### Calendrier de communication financière 2024 et 2025

<b>22 mai 2024</b>	Assemblée Générale Mixte des Actionnaires
<b>27 mai 2024</b>	Détachement du dividende
<b>29 mai 2024</b>	Païement du dividende
<b>1er août 2024</b>	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre de l'année 2024
<b>31 octobre 2024</b>	Résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2024
<b>6 février 2025</b>	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2024

**Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, coût du risque en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.**

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (disponible sur le site <https://investors.societegenerale.com/fr>).

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

## 7. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T1-24	T1-23	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	27	121	-77,7%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	690	546	+26,4%
Banque de détail à l'international, Services de mobilité et leasing	272	476	-42,9%
<b>Total Métier</b>	<b>989</b>	<b>1 143</b>	<b>-13,5%</b>
Hors Pôles	(309)	(275)	-12,4%
<b>Groupe</b>	<b>680</b>	<b>868</b>	<b>-21,7%</b>

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En M EUR	T1-24	T1-23
<b>Frais de gestion - Total éléments exceptionnels et charges de transformation</b>	<b>352</b>	<b>246</b>
Charges de transformation	352	246
<i>Dont Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances</i>	81	150
<i>Dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</i>	154	29
<i>Dont Banque de détail à l'international, Services de mobilité et de leasing</i>	69	67
<i>Dont Gestion Propre</i>	47	0
<b>Autres éléments exceptionnels - Total</b>	<b>(80)</b>	<b>0</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs - Cessions	(80)	0

## BILAN CONSOLIDÉ

En M EUR	31/03/2024	31/12/2023
Caisse et banques centrales	217 727	223 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	531 406	495 882
Instruments dérivés de couverture	9 450	10 585
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	89 666	90 894
Titres au coût amorti	28 363	28 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	82 980	77 879
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	459 254	485 449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(973)	(433)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	400	459
Actifs d'impôts	4 545	4 717
Autres actifs	73 061	69 765
Actifs non courants destinés à être cédés	28 581	1 763
Participations dans les entreprises mises en équivalence	228	227
Immobilisations corporelles et incorporelles	60 927	60 714
Ecarts d'acquisition	4 946	4 949
<b>Total</b>	<b>1 590 561</b>	<b>1 554 045</b>

En M EUR	31/03/2024	31/12/2023
Banques centrales	10 642	9 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	399 512	375 584
Instruments dérivés de couverture	17 530	18 708
Dettes représentées par un titre	166 617	160 506
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	113 207	117 847
Dettes envers la clientèle	530 947	541 677
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 432)	(5 857)
Passifs d'impôts	2 274	2 402
Autres passifs	95 428	93 658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	18 151	1 703
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	144 868	141 723
Provisions	4 236	4 235
Dettes subordonnées	15 798	15 894
<b>Total dettes</b>	<b>1 512 778</b>	<b>1 477 798</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	-	-
Actions ordinaires et réserves liées	21 277	21 186
Autres instruments de capitaux propres	9 847	8 924
Réserves consolidées	35 196	32 891
Résultat de l'exercice	680	2 493
<b>Sous-total</b>	<b>67 000</b>	<b>65 494</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	342	481
<b>Sous-total capitaux propres part du Groupe</b>	<b>67 342</b>	<b>65 975</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	10 441	10 272
<b>Total capitaux propres</b>	<b>77 783</b>	<b>76 247</b>
<b>Total</b>	<b>1 590 561</b>	<b>1 554 045</b>

## 8. ANNEXE 2 : NOTES MÉTHODOLOGIQUES

**1 - Les éléments financiers présentés au titre du premier trimestre de l'année 2024 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 2 mai 2024** et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ces éléments n'ont pas été audités.

### 2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 42 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

### 3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d'exploitation » telles que présentées dans la note 5 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023. Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le Coefficient d'exploitation est défini en page 42 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale.

### 4 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque est défini en pages 43 et 770 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

En M EUR		T1-24	T1-23
Réseaux de Banque de Détail en France	Coût net du risque	247	89
	Encours bruts de crédits	238 394	252 689
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>41</b>	<b>14</b>
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût net du risque	(19)	5
	Encours bruts de crédits	162 457	177 590
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>(5)</b>	<b>1</b>
Banque de Détail à l'International, Services de Mobilité et Leasing	Coût net du risque	181	91
	Encours bruts de crédits	167 892	134 988
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>43</b>	<b>27</b>
Gestion propre	Coût net du risque	(9)	(3)
	Encours bruts de crédits	23 365	16 537
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>(15)</b>	<b>(6)</b>
Groupe Société Générale	Coût net du risque	400	182
	Encours bruts de crédits	592 108	581 804
	<b>Coût du risque en pb</b>	<b>27</b>	<b>13</b>

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

## 5 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en pages 43 et 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale. Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission ». Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

### Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période (en M EUR)	T1-24	T1-23
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>67 342</b>	<b>68 747</b>
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(10 166)	(10 823)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission <sup>(1)</sup>	(71)	(102)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	696	640
Provision pour distribution <sup>(2)</sup>	(256)	(421)
Distribution à verser au titre de N-1	(999)	(1 803)
<b>Fonds propres ROE fin de période</b>	<b>56 545</b>	<b>56 238</b>
<b>Fonds propres ROE moyens</b>	<b>56 522</b>	<b>56 072</b>
Écarts d'acquisition moyens <sup>(3)</sup>	(4 006)	(3 652)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 956)	(2 876)
<b>Fonds propres ROTE moyens</b>	<b>49 560</b>	<b>49 544</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>680</b>	<b>868</b>
Intérêts versés et à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissement des primes d'émission	(166)	(163)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions	-	-
<b>Résultat net Part du Groupe corrigé</b>	<b>514</b>	<b>705</b>
<b>ROTE</b>	<b>4,1%</b>	<b>5,7%</b>

### Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

En M EUR	T1-24	T1-23	Variation
Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances	15 471	15 586	-0,7%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	14 835	15 793	-6,1%
Banque de détail à l'international, Services de mobilité et leasing	10 420	9 160	+13,8%
<b>Total Métier</b>	<b>40 726</b>	<b>40 539</b>	<b>+0,5%</b>
Hors Pôles	15 796	15 533	+1,7%
<b>Groupe</b>	<b>56 522</b>	<b>56 072</b>	<b>+0,8%</b>

<sup>1</sup> Intérêts nets d'impôt

<sup>2</sup> La provision est calculée sur la base d'un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, dans la tranche supérieure du taux de distribution de 40% à 50%, conformément à la réglementation, retraité des éléments non cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

<sup>3</sup> Hors écarts d'acquisition provenant des participations ne donnant pas le contrôle

## 6 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 45 du Document d'enregistrement universel 2024 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période (en M EUR)	T1-24	2023	2022
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>67 342</b>	<b>65 975</b>	<b>66 970</b>
Titres super subordonnés (TSS) et Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(10 166)	(9 095)	(10 017)
Intérêts à verser aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission <sup>(1)</sup>	(71)	(21)	(24)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	54	36	67
<b>Actif Net Comptable</b>	<b>57 158</b>	<b>56 895</b>	<b>56 996</b>
Ecarts d'acquisition	(4 004)	(4 008)	(3 652)
Immobilisations incorporelles	(2 958)	(2 954)	(2 875)
<b>Actif Net Tangible</b>	<b>50 196</b>	<b>49 933</b>	<b>50 469</b>
<b>Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA<sup>(2)</sup></b>	<b>799 161</b>	<b>796 244</b>	<b>801 147</b>
<b>Actif Net par Action</b>	<b>71,5</b>	<b>71,5</b>	<b>71,1</b>
<b>Actif Net Tangible par Action</b>	<b>62,8</b>	<b>62,7</b>	<b>63,0</b>

## 7 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 44 du Document d'enregistrement universel 2024 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE.

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	T1-24	2023	2022
<b>Actions existantes</b>	<b>802 980</b>	<b>818 008</b>	<b>845 478</b>
<b>Déductions</b>			
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	5 277	6 802	6 252
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	0	11 891	16 788
<b>Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA<sup>(1)</sup></b>	<b>797 703</b>	<b>799 315</b>	<b>822 437</b>
<b>Résultat net part du Groupe (en M EUR)</b>	<b>680</b>	<b>2 493</b>	<b>1 825</b>
Intérêts sur TSS et TSDI en M EUR)	(166)	(759)	(596)
<b>Résultat net part du Groupe corrigé (en M EUR)</b>	<b>514</b>	<b>1 735</b>	<b>1 230</b>
<b>BNPA (en EUR)</b>	<b>0,64</b>	<b>2,17</b>	<b>1,50</b>

## 8 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR2/CRD5 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est également déterminé selon les règles CRR2/CRD5 applicables intégrant la notion de phasage suivant la même logique que pour les ratios de solvabilité.

<sup>1</sup> Intérêts nets d'impôt

<sup>2</sup> Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions ordinaires sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe

## 9 - Bilan financé, ratio crédits sur dépôts

**Le bilan financé** est basé sur les états financiers du Groupe. Il est obtenu en deux étapes :

- Une première étape visant à reclassifier les postes des états financiers selon des natures permettant une lecture plus économique du bilan. Principaux retraitements :

Assurances : regroupement des montants comptables relevant des assurances dans un poste unique à l'actif et au passif.

Crédits à la clientèle : incluent les encours de crédit avec les clients (nets de provisions et dépréciations, y compris les encours nets de location financement et les opérations en juste valeur par résultat) ; excluent les actifs financiers reclassés en prêts et créances en application d'IFRS 9 (ces positions ont été reclassées dans leurs lignes d'origine).

Wholesale funding : inclut les passifs interbancaires et les dettes représentées par un titre. Les opérations de financement ont été réparties en ressources à moyen-long terme et ressources à court-terme sur la base de la maturité des encours, supérieure ou inférieure à 1 an.

Reclassement de la quote-part des émissions placées par les Réseaux de Banque de détail en France (inscrites parmi les opérations de financement à moyen-long terme), et de certaines opérations effectuées avec des contreparties assimilables à des dépôts clients (figurant précédemment parmi les financements à court terme)

Déduction des dépôts de la clientèle et réintégrés aux financements à court terme certaines opérations assimilables à des ressources de marché.

- Une seconde étape visant à exclure les actifs et passifs des filiales d'assurance et à compenser les opérations de pensions livrées et de prêt/emprunts de titres, les opérations de dérivés, les comptes de régularisation et les dépôts en banques centrales.

**Le ratio crédits sur dépôts** du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts à la clientèle et les dépôts de la clientèle tels que présentés dans le bilan financé.

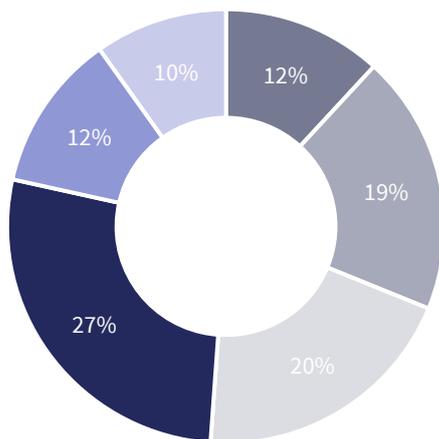
NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet [www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com) dans la partie « Investisseur ».

## Politique financière

### Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 68 et 69 du document d'enregistrement universel 2024

#### ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE ÉMIS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX AU 31 MARS 2024 : 222,2 MD EUR\*

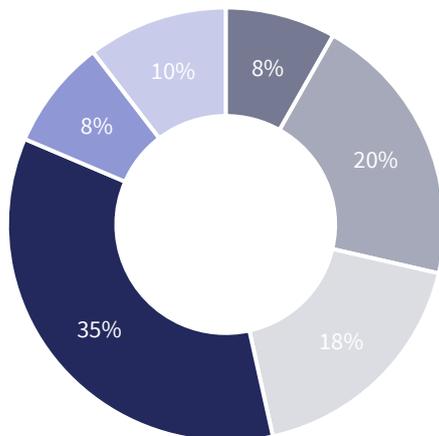


- Dettes subordonnées (incluant les dettes subordonnées à durée indéterminée)
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées (incluant CD & CP > 1 an)
- Émissions senior structurées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (sécurisées et non sécurisées)

\* L'endettement court et long terme du Groupe s'élevait à 272,2 milliards d'euros au 31 mars 2024, dont :

- 13,0 milliards d'euros au titre des conduits (court terme), et
- 59,5 milliards d'euros au titre des émissions senior structurées de faible dénomination (moins de 100 000 EUR), distribuées de façon prépondérante à de la clientèle de détail.

#### RÉALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT 2024 : 31,8 MD EUR AU 31 MARS 2024



- Dettes subordonnées (incluant les dettes subordonnées à durée indéterminée)
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées
- Émissions senior structurées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (sécurisées et non sécurisées)

## **Ratios de solvabilité - actualisation de la page 67 du document d'enregistrement universel 2024**

Le paragraphe suivant :

« Le ratio TLAC (Total Loss-Absorbing Capacity) sur les RWA s'établit à 31,9% en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 2,5% des expositions pondérées. » est remplacé par le paragraphe suivant :

« Le ratio TLAC (Total Loss-Absorbing Capacity) sur les RWA s'établit à 32,5% au 31 mars 2024 en utilisant l'option des dettes senior préférées dans la limite de 3,5% des expositions pondérées. »

## **Déclaration relative aux événements post-clôture**

### **Actualisation de la page 72 du document d'enregistrement universel 2024**

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans le présent amendement au document d'enregistrement universel déposé le 3 mai 2024 sous le numéro D-24-0094-A01 auprès de l'AMF.

### 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 Conseil d'administration

Les deux administrateurs élus par les salariés, France Houssaye et Johan Praud, ont été réélus pour un mandat, désormais, de 4 ans qui débute à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2024.

#### Déclarations

Comme tous les autres administrateurs, les administrateurs réélus ont procédé aux déclarations réglementaires sur l'absence de conflit d'intérêts et l'absence de condamnation mentionnées en page 166 du Document d'enregistrement universel déposé par Société Générale le 11 mars 2024 à l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro D.24-0094.

#### Actualisation de la page 96 du document d'enregistrement universel 2024

	<b>Sébastien WETTER</b>	
	<i>Global Chief Operating Officer</i> au sein de la Direction commerciale Institutions Financières Membre du Comité d'audit et de contrôle interne	
	<b>Biographie</b>	
Né le 10 juillet 1971 <b>Nationalité</b> : française Détient 3 384 actions 7 815 actions <i>via</i> Société Générale Actionnariat (Fonds E)	Titulaire d'une maîtrise de physique fondamentale et diplômé de l'École de Management de Lyon (EM Lyon), il a commencé sa carrière chez Société Générale en 1997 à la Direction de la Stratégie et du Marketing de la Banque de détail. À partir de 2002, au sein du Département de conseil en organisation du Groupe, il a conduit différentes missions sur le périmètre de la Banque de Financement et d'Investissement et a contribué au lancement de la démarche Innovation participative dans l'ensemble du Groupe. Il rejoint fin 2005 le Département des activités de marché sur les matières premières comme <i>Chief Operating Officer</i> sur un périmètre mondial puis, à partir de 2008, comme Responsable du développement commercial. De 2010 à 2014, il est Secrétaire général de l'Inspection générale et de l'Audit du Groupe. En 2014, il rejoint la Direction Commerciale de la Banque de Financement et d'Investissement où il occupe différents postes : Responsable du marketing pour la grande clientèle française et internationale, puis, à partir de 2016, <i>Global Chief Operating Officer</i> des équipes commerciales couvrant les Institutions Financières. De 2020 à 2022 il a géré en tant que Banquier et la relation de Société Générale avec des institutions financières internationales.	
<b>Adresse professionnelle</b> : Tours Société Générale, 17, cours Valmy CS 50318 92972 La Défense cedex	<b>Autres mandats en cours</b> Néant.	<b>Autres mandats et fonctions échus dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années</b> Néant.

## 3.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2023 et début 2024 (jusqu'au 7 mars 2024)

### Actualisation des pages 165 et 165 du document d'enregistrement universel 2024

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation
<b>Rachat d'actions</b>	Acheter des actions Société Générale	<b>Accordée par</b> : AG du 23 mai 2023, 18 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 18 mois <b>Entrée en vigueur le</b> : 23 mai 2023 <b>Échéance</b> : 23 novembre 2024
<b>Augmentation de capital</b>	Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Société Générale et/ou de ses filiales	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 18 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024
	Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 18 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024
	Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 19 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024
	Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour rémunérer des apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 20 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024
<b>Augmentation de capital en faveur des salariés</b>	Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservé aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de Société Générale	<b>Accordée par</b> : AG du 23 mai 2023, 19 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 23 juillet 2025
<b>Attribution gratuite d'actions</b>	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, sans droit préférentiel de souscription, aux personnes régulées et assimilées	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 22 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024
	Attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre, sans droit préférentiel de souscription, aux salariés autres que les personnes régulées et assimilées	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 23 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024
<b>Annulation d'actions</b>	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	<b>Accordée par</b> : AG du 17 mai 2022, 24 <sup>e</sup> résolution <b>Pour une durée de</b> : 26 mois <b>Échéance</b> : 17 juillet 2024

Plafond	Utilisation en 2023	Utilisation en 2024 (jusqu'au 7 mars)
10% du nombre total des actions composant le capital de Société Générale à la date de réalisation des achats, le nombre maximal d'actions détenues ne pouvant excéder, à tout moment, 10% du capital de la Société.	Hors contrat de liquidité : Société Générale a racheté 17 777 697 actions afin de les annuler. Société Générale a aussi racheté, 1 724 707 actions afin de couvrir les engagements d'octroi d'actions au profit des salariés et des Dirigeants mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2023, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.	Hors contrat de liquidité : Société Générale n'a procédé à aucun rachat. Au 7 mars 2024, 0 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.
345,3 M EUR nominal pour les actions, soit 33% du capital à la date de l'autorisation. <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 19<sup>e</sup> à 23<sup>e</sup> résolutions de l'AG du 17 mai 2022.</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent ceux des 19<sup>e</sup> à 21<sup>e</sup> résolutions de l'AG du 17 mai 2022.</i>	Néant	
550 M EUR nominal.	Néant	Néant
104,640 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que le prix d'émission des actions sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre au public moins 10%). <i>Remarque : sur ce plafond s'impute le montant des émissions réalisées en vertu de la 20<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022. Par ailleurs les émissions réalisées en vertu de ces 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> résolutions s'imputent sur le plafond global de 345,3 M EUR nominal de la 18<sup>e</sup> résolution du 17 mai 2022.</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital. <i>Remarque : sur ce plafond s'imputent le montant des émissions réalisées en vertu de la 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions de l'AG du 17 mai 2022.</i>	Néant	Néant
104,640 M EUR nominal pour les actions, soit 10% du capital à la date de l'autorisation. <i>Remarque : sur ce plafond s'impute le montant des émissions réalisées en vertu de la 19<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022. Par ailleurs les émissions réalisées en vertu de ces 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> résolutions s'imputent sur le plafond global de 345,3 M EUR nominal de la 18<sup>e</sup> résolution du 17 mai 2022.</i>	Néant	Néant
15,154 M EUR nominal pour les actions soit 1,5% du capital à la date de l'autorisation étant précisé que (i) la décote offerte est fixée à 20% d'une moyenne des cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ; et que (ii) le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. <i>Remarque : ce plafond ainsi que le montant nominal des valeurs mobilières qui pourraient être émises s'imputent sur celui de la 18<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022.</i>	Non utilisée. <i>Remarque le 24 juillet 2023, augmentation de capital d'un montant nominal de 15 685 842,50 EUR utilisant la 21<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022 dont le plafond était de 15 696 000 EUR</i>	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 7 février 2024 pour un montant nominal maximal global de 15,154 M EUR et pour laquelle le Directeur général a reçu une délégation.
1,2% du capital à la date de l'autorisation. <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 18<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022.</i> dont un maximum de 0,1% du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs. <i>Remarque : ce plafond à 0,1% s'impute sur ceux de 1,2% et 0,5% prévus respectivement par la 22<sup>e</sup> et la 23<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022.</i>	Attribution le 08.03.2023 de 2 340 990 actions soit 0,29% du capital au jour de l'attribution correspondant à 0,28% du capital social le 17 mai 2022	Attribution le 07.03.2024 de 2 447 479 actions soit 0,30% du capital au jour de l'attribution correspondant à 0,29% du capital social le 17 mai 2022
0,5% du capital à la date de l'autorisation. <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 18<sup>e</sup> résolution de l'AG du 17 mai 2022.</i>	Attribution le 08.03.2023 de 1 294 984 actions soit 0,16% du capital au jour de l'attribution correspondant à 0,15% du capital social le 17 mai 2022	Attribution le 07.03.2024 de 1 567 969 actions soit 0,20% du capital au jour de l'attribution correspondant à 0,19% du capital social le 17 mai 2022
10% du nombre total d'actions par période de 24 mois.	Réductions de capital le 1 <sup>er</sup> février 2023 par annulation de 41 674 813 actions, et le 17 novembre 2023 par annulation de 17 777 697 actions	Néant

## 4. RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES

### 4.1 Ratios réglementaires

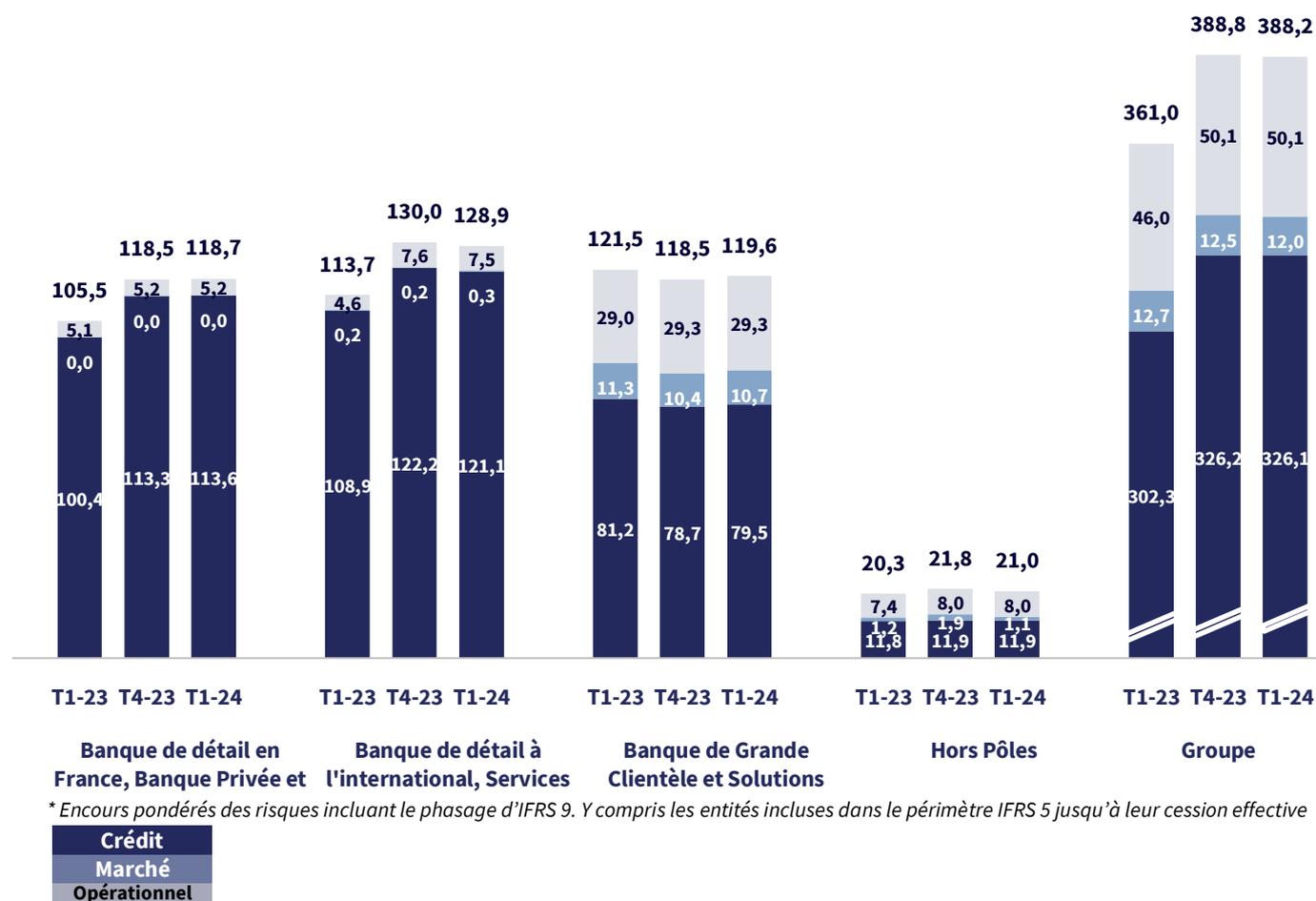
#### 4.1.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 225 et suivantes du document d'enregistrement universel 2024

Au cours des trois premiers mois de l'année 2024, Société Générale a notamment émis 1 milliard d'US dollars d'Additional Tier 1 et 1,25 milliard d'US dollars d'instruments subordonnés Tier 2. Société Générale a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement à première date de call, d'une émission Tier 2 de 200 millions d'AUD émise en janvier 2017 et a annoncé l'exercice de l'option de call d'une émission Additional Tier 1 de 750 millions de SGD lancée en avril 2019.

#### 4.1.2 Extrait de la présentation du 3 mai 2024 : Résultats du premier trimestre 2024 (et annexes)

##### ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES\* (CRR2/CRD5, en Md EUR)

Actualisation de la page 234 du document d'enregistrement universel 2024



## **Ratio Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global (phasés)**

Actualisation de la page 202 du document d'enregistrement universel 2024

En Md EUR	31/03/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>67.3</b>	<b>66.0</b>
Titres Super Subordonnés (TSS) <sup>(1)</sup>	(10.1)	(9.1)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) <sup>(1)</sup>	0.0	0.0
Provision pour distribution <sup>(2)</sup> et coupons sur hybrides	(1.4)	(1.1)
Écarts d'acquisition et incorporels	(7.3)	(7.4)
Participations ne donnant pas le contrôle	9.4	9.3
Déductions et retraitements prudentiels	(6.6)	(6.6)
<b>Fonds Propres Common Equity Tier 1</b>	<b>51.3</b>	<b>51.1</b>
Fonds propres additionnel de catégorie 1	10.0	9.4
<b>Fonds propres Tier 1</b>	<b>61.3</b>	<b>60.5</b>
Fonds propres Tier 2	11.3	10.3
<b>Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)</b>	<b>72.6</b>	<b>70.8</b>
<b>Encours pondérés</b>	<b>388.2</b>	<b>388.8</b>
<b>Ratio Common Equity Tier 1</b>	<b>13.2%</b>	<b>13.1%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>15.8%</b>	<b>15.6%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>18.7%</b>	<b>18.2%</b>

Ratio publiés selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance (voir notes méthodologiques). Ratio CET 1 non phasé de 13,2% et phasage d'IFRS 9 à 2 points de base. Les montants prudentiels et comptables peuvent différer en fonction du traitement prudentiel appliqué aux éléments soumis à des retraitements spécifiques selon la réglementation actuelle.

(1) Hors primes d'émission sur les Titres Super Subordonnés et les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, (2) La provision est calculée sur un taux de distribution de 50% du résultat net part du Groupe, retraité des éléments non-cash et après déduction des intérêts sur les TSS et TSDI

## **Ratio de levier CRR<sup>(1)</sup>**

Actualisation de la page 232 du document d'enregistrement universel 2023

En Md EUR	31/03/2024	31/12/2023
<b>Fonds propres Tier 1</b>	<b>61.3</b>	<b>60.5</b>
Total bilan prudentiel <sup>(2)</sup>	1,429	1,397
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(1)	0
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres <sup>(3)</sup>	16	14
Exposition hors bilan (engagements de financements et garanties financières)	126	124
Ajustements techniques et réglementaires	(111)	(112)
<i>dont exemption banques centrales</i>	0	0
<b>Exposition levier</b>	<b>1,459</b>	<b>1,422</b>
<b>Ratio de levier phasé</b>	<b>4.2%</b>	<b>4.3%</b>

(1) Calculé sur la base des règles CRR2 adoptées par la Commission européenne en juin 2019. Ratio non phasé à 4,2% (voir notes méthodologiques). Incluant le résultat de l'exercice en cours et les instruments AT1 en droit anglais bénéficiant d'une clause de grand père, (2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance), (3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titre s

## **Ratio conglomérat financier**

Au 31 Décembre 2023, le ratio conglomérat financier était de 135,2%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 77,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 57,4 milliards d'euros.

## 4.2 Qualité des actifs

### Actualisation de la page 256 du document d'enregistrement universel 2024

#### Qualité des actifs

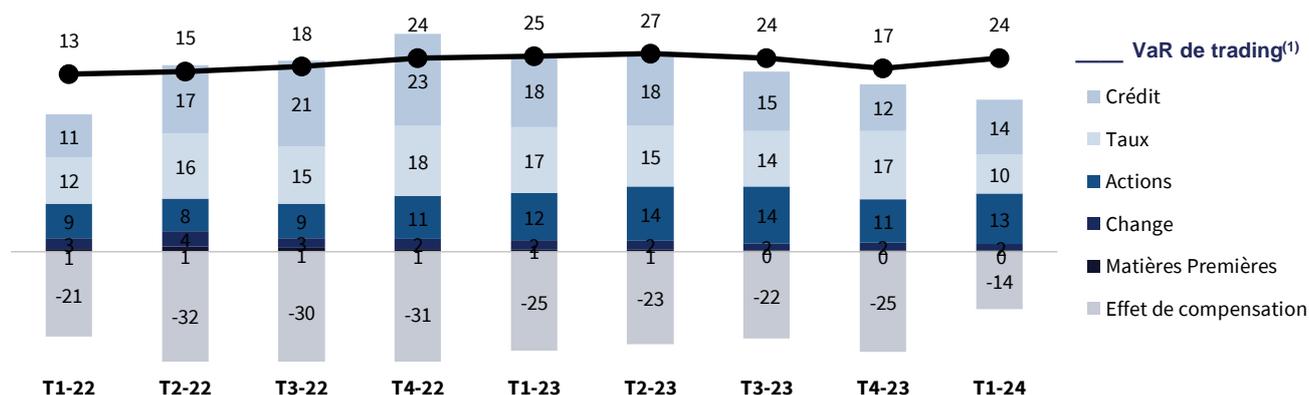
En Md EUR	31/03/2024	31/12/2023	31/03/2023
<b>Créances brutes saines</b>	<b>509,7</b>	<b>535,5</b>	<b>551,5</b>
<i>dont créances classées en étape 1 <sup>(1)</sup></i>	456,9	480,5	495,9
<i>dont créances classées en étape 2</i>	38,1	39,4	39,1
<b>Créances brutes douteuses</b>	<b>15,0</b>	<b>16,1</b>	<b>15,9</b>
<i>dont créances classées en étape 3</i>	15,0	16,1	15,9
<b>Total créances brutes <sup>(2)</sup></b>	<b>524,6</b>	<b>551,5</b>	<b>567,4</b>
<b>Taux brut d'encours douteux <sup>(2)</sup></b>	<b>2,9%</b>	<b>2,9%</b>	<b>2,8%</b>
<b>Provisions sur créances brutes saines</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>
<i>dont provisions étape 1</i>	1,0	1,0	1,1
<i>dont provisions étape 2</i>	1,8	1,9	2,0
<b>Provisions sur créances brutes douteuses</b>	<b>6,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,8</b>
<i>dont provisions étape 3</i>	6,4	7,4	7,8
<b>Total provisions</b>	<b>9,1</b>	<b>10,3</b>	<b>11,0</b>
<b>Taux brut de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses / Créances douteuses)</b>	<b>43%</b>	<b>46%</b>	<b>49%</b>
<b>Taux net de couverture des créances douteuses Groupe (Provisions sur créances douteuses +Garanties+ Collatéral / Créances douteuses)</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>	<b>81%</b>

(1) Données retraitées des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9, (2) Total des prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques et crédit bail, présents au bilan, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution EBA/ITS/2019/02 qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP). Le calcul du taux NPL a été modifié pour exclure des créances brutes au dénominateur la valeur nette comptable des immobilisations de location simple. Les créances brutes saines et les créances brutes douteuses incluent des créances à la juste valeur par résultat qui ne sont pas éligibles au provisionnement IFRS 9 et donc non réparties par étape. Données historiques retraitées.

## 4.3 Évolution de la VaR de trading

### Actualisation des pages 270 et 271 du document d'enregistrement universel 2024

#### Évolution de la VaR de Trading<sup>(1)</sup> et de la VaR stressée<sup>(2)</sup>



Var stressée <sup>(2)</sup> à 1jour, 99% en M EUR	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24
Minimum	20	24	26	28	27
Maximum	59	42	56	61	51
Moyenne	34	34	38	41	40

(1) VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables

(2) VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an

## Actualisation de la page 272 du document d'enregistrement universel 2024

TABLEAU 31 : SVAR REGLEMENTAIRE (DIX JOURS, 99%) ET A UN JOUR (99%)

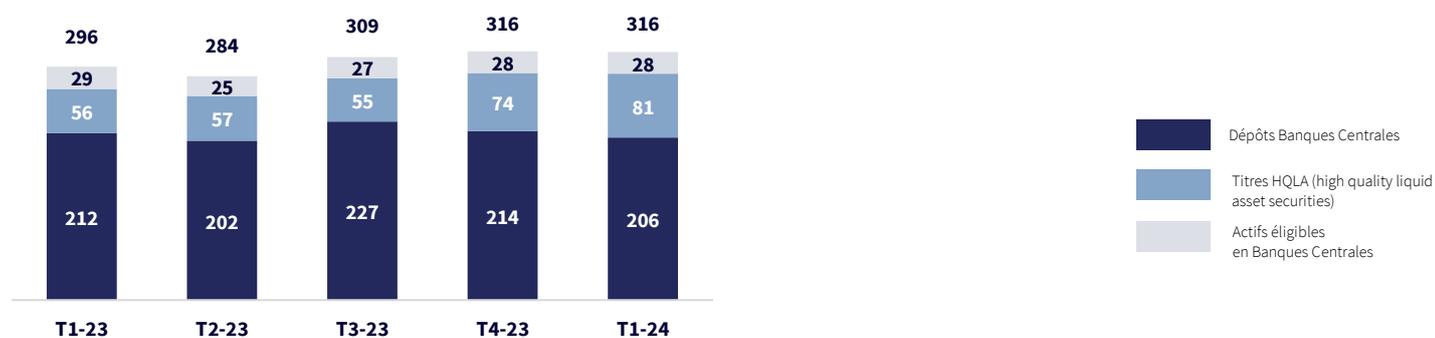
(En M EUR)	31.12.2023		31.12.2022	
	Stressed VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (10 jours, 99%) <sup>(1)</sup>	Stressed VaR (1 jour, 99%) <sup>(1)</sup>
Début de période	92	29	96	30
Maximum	189	60	165	52
Moyenne	114	37	101	32
Minimum	64	20	55	17
Fin de période	115	36	145	46

(1) Sur le périmètre pour lequel les exigences de fonds propres sont déterminées par modèle interne.

## 4.4 Risques de liquidité

### Actualisation de la page 283 du document d'enregistrement universel 2024

#### RÉSERVE DE LIQUIDITÉ



Le Liquidity Coverage Ratio s'élève à 167% en moyenne au T1-24.

## 4.5 Risques de non-conformité, litiges

### Actualisation des pages 616 à 619 et 694 à 697 du document d'enregistrement universel 2024

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier (voir chapitre 4 du Document d'enregistrement universel), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Le 30 décembre 2021, la Cour d'appel a cassé l'arrêt de la *District Court* et a réinstauré les demandes fondées sur le droit de concurrence. Ces demandes, qui ont été renvoyées devant la *District Court*, comprennent celles formées par un groupe de demandeurs ainsi que par des demandeurs individuels qui allèguent avoir souscrit des produits indexés au LIBOR sur les marchés de gré à gré. Le 21 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi formée par Société Générale et d'autres défendeurs à l'encontre de la décision de la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. La phase de *discovery* est en cours. Les 10 août 2022 et 26 octobre 2023, les demandeurs, dont les actions avaient fait l'objet d'un sursis à statuer se sont désistés de leurs actions à notre encontre. Le 9 janvier 2023, un des demandeurs individuels, *National Credit Union Administration* (agissant en tant que liquidateur de certaines institutions de crédit) a demandé le retrait définitif de ses demandes à l'encontre de Société Générale ainsi que le désistement d'une action qui avait fait l'objet d'un sursis à statuer. Le 12 mai 2023, Société Générale ainsi que deux autres institutions financières ont trouvé un accord avec les demandeurs pour mettre un terme à l'action de groupe OTC pour un montant global de 90 millions de dollars américains. La part de Société Générale à cet accord était entièrement couverte par une provision. Le 17 octobre 2023, l'accord a reçu la validation définitive de la *District Court*. Cette action est désormais terminée. Les 21 février et 6 mars 2024, un certain nombre de plaignants n'ayant pas pris part à l'accord conclu dans l'action de groupe, dont des municipalités et institutions publiques californiennes, une municipalité texane ainsi que plusieurs véhicules d'investissement des îles Caïmans se sont volontairement et définitivement désistés de leurs actions à l'encontre de Société Générale.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel du *Second Circuit* a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Le 24 août 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée et les défendeurs ont soumis à nouveau une demande de rejet. Le 30 septembre

2021, la Cour a rejeté les demandes de certains plaignants et toutes celles fondées sur le *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* mais a maintenu certaines demandes fondées sur le droit fédéral de la concurrence et le droit de l'Etat de New York. Le 16 février 2024, Société Générale et les demandeurs ont conclu un accord transactionnel pour un montant couvert par la provision. Cet accord a reçu la validation préliminaire de la Cour le 20 février 2024. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Le 25 septembre 2020, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Ces derniers ont fait appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 18 octobre 2022, modifiée le 8 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* a confirmé le jugement de la *District Court* rejetant les demandes des plaignants. Le 2 octobre 2023, la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'examiner la demande de pourvoi des demandeurs, mettant ainsi fin à cette procédure.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Société Générale a trouvé un accord avec les demandeurs pour un montant couvert par la provision. Cet accord a donné lieu, le 21 novembre 2022, au prononcé d'un sursis par la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit* et d'un renvoi devant la juridiction de première instance pour validation par la *District Court* de cette proposition d'accord transactionnel. Le 31 octobre 2023, l'accord a reçu la validation définitive de la *District Court*, mettant ainsi fin le 7 décembre 2023 à la procédure d'appel contre Société Générale. Cette action est désormais terminée.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. Société Générale a déposé ses conclusions en défense le 1er novembre 2022, auxquelles EuroChem a répondu le 19 décembre 2022. Une audience d'orientation de la procédure (*Case Management Conference*) s'est tenue le 26 septembre 2023, au cours de laquelle le calendrier procédural a été arrêté. A la date de mise à jour du document de référence, la phase de « *disclosure* » est toujours en cours et l'éventuel procès est à ce jour prévu en juin 2025.

## 5. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

### Actualisation de la page 362 du document d'enregistrement universel 2024

#### DONNEES RELATIVES A LA MEDIATION

	2021	2022	2023
<b>Nombre de demandes de médiation reçues par le médiateur</b>			
• pour Société Générale	3 358	5 880	
• pour Crédit du Nord	995	1 714	
Réseau SG <sup>(1)</sup>	4 353	7 594	6 101
<b>Dossiers traités par le médiateur, recevables</b>			
• pour Société Générale	681	1 369	
• pour Crédit du Nord	215	305	
Réseau SG <sup>(1)</sup>	896	1 674	1 827
<b>Dossiers traités par le médiateur, avis rendu</b>			
• pour Société Générale	947	1 072	
• pour Crédit du Nord	280	305	
Réseau SG <sup>(1)</sup>	1 227	1 377	531

(1) Depuis 2023 Réseau SG, après la fusion juridique entre le réseau Société Générale et Crédit du Nord.

Retrouvez plus d'information sur les mesures relatives à la protection de la clientèle dans le chapitre 4.11.1 *Conformité*, paragraphe : *La protection de la clientèle*, page La protection de la clientèle

## 6. ÉTATS FINANCIERS

### 6.1 Etats financiers consolidés

#### 6.1.1 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie en page 425 du Document d'Enregistrement Universel 2024 est remplacé par le tableau suivant :

(En M EUR)	<b>2023</b>	<b>2022 R</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé (I)</b>	<b>3 449</b>	<b>2 756</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	7 710	5 342
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(346)	(18)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(24)	(15)
Variation des impôts différés	209	209
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(101)	(168)
Autres mouvements	4 748	5 368
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)</b>	<b>12 196</b>	<b>10 718</b>
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(379)	11 739
Opérations interbancaires	(18 239)	(11 795)
Opérations avec la clientèle	23 841	3 632
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	9 753	28 161
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	6 802	(6 130)
<b>Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (III)</b>	<b>21 778</b>	<b>25 607</b>
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)</b>	<b>37 423</b>	<b>39 081</b>
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(206)	578
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 867)	(9 579)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)</b>	<b>(12 073)</b>	<b>(9 001)</b>
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	(3 928)	(712)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	26	498
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)</b>	<b>(3 902)</b>	<b>(214)</b>
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	(2 320)	2 354
<b>Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>19 128</b>	<b>32 220</b>
Caisse et banques centrales (actif)	207 013	179 969
Banques centrales (passif)	(8 361)	(5 152)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	34 672	28 205
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(10 455)	(12 373)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>222 869</b>	<b>190 649</b>
Caisse et banques centrales (actif)	223 048	207 013
Banques centrales (passif)	(9 718)	(8 361)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	39 798	34 672
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 131)	(10 455)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>241 997</b>	<b>222 869</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>19 128</b>	<b>32 220</b>

## 6.2 Comptes annuels

### 6.2.1 Annexes aux comptes annuels

#### Note 6.1 Evolution des capitaux propres

Le tableau ci-dessous à la page 676 du Document d'Enregistrement Universel 2024 est remplacé par le tableau suivant :

(En M EUR)	Réerves et report à nouveau							Résultat de la période	Capitaux propres
	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserve légale	Réserve spéciale des plus-values à long terme	Autres réserves	Report à nouveau			
<b>Bilan au 31 décembre 2021</b>	<b>1 067</b>	<b>21 556</b>	<b>107</b>	<b>2 097</b>	<b>1 435</b>	<b>9 699</b>	<b>1 995</b>	<b>37 956</b>	
2021 Affectation du résultat	-	-	-	-	-	1 995	(1 995)	-	
Augmentation/Diminution de capital	(5)	(226)	(2)	-	-	-	-	(233)	
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	(260)	(260)	
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(1 371)	-	(1 371)	
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Bilan au 31 décembre 2022</b>	<b>1 062</b>	<b>21 330</b>	<b>105</b>	<b>2 097</b>	<b>1 435</b>	<b>10 323</b>	<b>(260)</b>	<b>36 092</b>	
2022 Affectation du résultat	-	-	-	-	-	(260)	260	-	
Augmentation/Diminution de capital	(58)	(1 069)	(6)	-	-	-	-	(1 133)	
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	3 350	3 350	
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(1 363)	-	(1 363)	
Autres mouvements	-	(1)	-	1	-	(1)	-	(1)	
<b>Bilan au 31 décembre 2023</b>	<b>1 004</b>	<b>20 260</b>	<b>99</b>	<b>2 098</b>	<b>1 435</b>	<b>8 699</b>	<b>3 350</b>	<b>36 945</b>	

## **7. RESPONSABLE DU PREMIER AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

---

### **7.1 Responsable du premier amendement au Document d'enregistrement universel**

**M. Slawomir KRUPA**

Directeur général de Société Générale

### **7.2 Attestation du responsable**

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 3 mai 2024

**M. Slawomir KRUPA**

Directeur général de Société Générale

## 7.3 Responsables du contrôle des comptes

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Nom** : Société Ernst & Young et Autres  
représentée par M. Micha Missakian  
et M. Vincent Roty

**Adresse** : 1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

**Date de nomination** : 22 mai 2012

**Date de renouvellement** : 23 mai 2018

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de  
l'Assemblée générale ordinaire devant statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2023

**Nom** : Société Deloitte & Associés  
représentée par M. Jean-Marc Mickeler  
et Mme. Maud Monin

**Adresse** : 6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**Date de 1<sup>ère</sup> nomination** : 18 avril 2003

**Date du dernier renouvellement** : 23 mai 2018

**Durée du mandat en cours** : 6 exercices

**Expiration de ce mandat** : à l'issue de  
l'Assemblée générale ordinaire devant statuer  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

## 7.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

Le premier amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 3 mai 2024 sous le numéro D-24-0094-A01 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

## 8. TABLE DE CONCORDANCE

### 8.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 <sup>er</sup> Amendement
<b>1 PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	724	42
1.2 Déclaration des personnes responsables	724	42
1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA
1.4 Informations provenant de tierces parties	NA	NA
1.5 Déclaration de l'émetteur	734	43
<b>2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	724	43
2.2 Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	724	43
<b>3 FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>191-203</b>	<b>NA</b>
<b>4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	714	1
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	714	1
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	714	NA
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	714	1
<b>5 APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
5.1 Principales activités	10-12 ; 20-28 ; 56 – 63	9-20
5.2 Principaux marchés	10 - 12 ; 13 - 19 ; 20 - 28 ; 30 - 31 ; 73 - 74 ; 569 - 572	9-20
5.3 Événements importants dans le développement des activités	7 - 28	9-29
5.4 Stratégie et objectifs	13 - 19 ; 20 - 28	3-8
5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	34-41	9-23
5.7 Investissements	70 - 71 ; 322 ; 347 ; 447 - 453	6-8
<b>6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>		
6.1 Description sommaire du Groupe	10 - 12 ; 30 - 31	NA
6.2 Liste des filiales importantes	30 - 30 ; 580 - 614	NA

<b>7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
7.1	Situation financière	32 - 32 ; 64 - 69 ; 419 - 704	9-28
7.2	Résultats d'exploitation	32-45	9-22
<b>8</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	64 - 67; 420 - 425; 676 - 679	12 ;23 ;26 ;28
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	425	40
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	68-69	28-29
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	68 - 69 ; 71	NA
<b>9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>18 - 19 ; 225</b>	<b>3-5</b>
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>		
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice  Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	71 ; 72	NA
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	18-19	NA
<b>11</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>15</b>	<b>NA</b>
<b>12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	76 - 77 ; 78 - 110	30
NA12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	166	30
<b>13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	114-161	NA
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	548-556	NA
<b>14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	79 ; 88 - 96 ; 109 - 110 ; 115 ; 160	30
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	101 - 102 ; 104	NA
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	77	NA
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	78-81	NA
<b>15</b>	<b>SALARIÉS</b>		
15.1	Nombre de salariés	368	NA
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des dirigeants	79 ; 88 - 96 ; 109 - 110 ; 114-161	NA

15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	549; 555 - 556 ; 648 - 649 ; 668 ; 672 ; 709 - 710 ; 710 - 711 ; 716	NA
<b>16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	709	NA
16.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	709 - 713 ; 714 - 716	NA
16.3	Contrôle de l'émetteur	709 ; 712	NA
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
<b>17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	<b>166 ; 167 ; 549</b>	<b>NA</b>
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
18.1	Informations financières historiques	10 - 12 ; 32 - 45 ; 190 ; 419 - 704	9-28
6-3718.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	621 - 630 ; 698 - 704	NA
18.4	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	15 ; 708	NA
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	300 ; 616 - 619	37-38
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'emetteur	72	NA
<b>19</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
19.1	Capital social	164 - 165 ; 706 - 717	1
19.2	Acte constitutif et statuts	717-722	NA
<b>20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>71</b>	<b>NA</b>
<b>21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>714-716</b>	<b>NA</b>